



## Invitation au Stage intersyndical RESF

**MARDI 11 MARS 2025**  
**de 9h à 16h30**

Le stage annuel intersyndical organisé par le Réseau Education Sans Frontières de l'agglomération rouennaise aura lieu à

**l'INSPE**  
**2 RUE DU TRONQUET**  
**MONT SAINT AIGNAN**

- **Présentation du RESF**
- **Témoignages**
- **Comités de soutien, que faire lorsque l'on apprend que des parents d'élèves n'ont pas de papiers**
- **La loi et son application**
- **Intervention d'une avocate**
- ...

L'Autorisation d'absence doit être envoyée au plus tard le samedi 11 FEVRIER (de préférence avant le début des vacances de février)

Cette invitation sert de justificatif

Pour participer au stage, vous devez :

- envoyer votre demande d'autorisation d'absence à votre supérieur hiérarchique **au plus tard 1 mois avant** en joignant cette invitation.
  - 1<sup>er</sup> degré utiliser la demande d'autorisation d'absence en cochant la case « Stage syndical »
  - 2<sup>nd</sup> degré : reproduire, adapter à votre situation et déposer auprès de votre chef d'établissement :

### MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Nom - Prénom :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Madame la Rectrice / Madame l'IA-DASEN Sous couvert de M(1) Conformément aux dispositions (2) - de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, - de la loi n° 82- 997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État (2) du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé **le 11 mars 2025** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **l'INSPE à Mont Saint Aignan**.

Il est co-organisé par la section départementale de la FSU76, du SDEN-CGT de Seine Maritime, de Sud-Education76/27 sous l'égide du Centre National de Formation de la FSU, de la Formation Syndicale CGT, du CEFI Solidaires organismes agréés, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....  
Signature.

(1) *Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique*

(2) *Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non-titulaire loi 82-997)*

- **vous inscrire auprès de RESF : <https://framaforms.org/stage-intersyndical-resf-11-mars-2025-1736856041>**